

Guide de préparation du Rapport d'établissement 2011

Contexte

Les Rapports d'établissement traitent de l'impact des investissements de la FCI sur la capacité de l'établissement à mettre en œuvre son plan de recherche stratégique en fonction des secteurs d'importance pour le Canada, notamment le renforcement de la capacité d'innovation, la mise en place de partenariats et la production de retombées. En outre, la section du rapport réservée aux activités de communication permet de faire connaître les succès obtenus par rapport à l'atteinte de ces objectifs nationaux. Au cours des prochaines années, les Rapports d'établissement seront de plus en plus utiles aux fins de l'évaluation globale des investissements dans l'infrastructure des établissements canadiens. La section du rapport consacrée aux communications permet également de cerner les occasions de collaborer avec les établissements et d'appuyer ces derniers dans leurs efforts visant à mettre en évidence l'importance et les retombées de la recherche, pour leur collectivité et pour les autres.

Rapports d'établissement exigés en juillet 2011

Chaque établissement qui doit soumettre un ou plusieurs Rapports annuels d'avancement de projet doit aussi soumettre un Rapport annuel d'établissement. Voir la section Rapports d'avancement de projet exigés en juin 2011 du *Guide de préparation de rapports à l'intention des responsables de projet*.

Date limite de soumission

La date limite de soumission du Rapport d'établissement est le 31 juillet 2011, soit un mois après la date limite de soumission des Rapports d'avancement de projet. Les données de projet des établissements soumises au 30 juin seront compilées par la FCI et retournées à l'agent de liaison avec la FCI dans un tableau en format Excel au plus tard à la mi-juillet. Cette compilation permettra aux établissements d'utiliser les données dans la préparation de leur Rapport d'établissement.

Soumissions en retard

Veuillez prendre note que la FCI ne fera aucun des déboursés prévus à votre établissement pour les projets qu'elle finance (y compris ceux liés à toutes nouvelles contributions devant être finalisées, le cas échéant) à moins que tous les rapports de votre établissement ne soient reçus à temps. La FCI informera tout établissement visé du retard de ses rapports et lui accordera un court délai avant de suspendre ses versements. Les versements reprendront une fois que tous les rapports auront été reçus.

Directives pour remplir le formulaire de Rapport d'établissement

Le formulaire de Rapport d'établissement est disponible sur le site Web de la FCI. Les établissements doivent utiliser ce formulaire électronique pour rédiger et soumettre leur rapport.

À l'aide de leur nom d'utilisateur et de leur mot de passe, les établissements peuvent accéder à l'écran Rapports d'établissement et Rapports d'avancement de projet. À partir de cet écran, les établissements peuvent remplir le formulaire de Rapport d'établissement.

Nouveautés en 2011 - Soumission des rapports

En vertu de ses obligations en matière de responsabilisation, la FCI continue à demander aux établissements des données quantitatives (chiffrées) sur leurs activités de communication du dernier exercice portant sur les projets de recherche financés par la FCI. Ces données permettent à notre équipe des communications de documenter et d'analyser l'ensemble des réalisations des établissements à cet égard.

Pour ce qui est des activités de communication prévues par les établissements relativement aux projets qu'elle a financés, la FCI continuera de se concentrer sur les renseignements fournis en réponse aux questions des pages 5 et 6 du formulaire. Ces données serviront notamment à cerner les possibilités de collaboration entre la FCI et les établissements en ce qui a trait aux activités de communication.

Soumission en ligne du Rapport d'établissement

Une fois terminé, le rapport peut être soumis à la FCI en sélectionnant « Oui » dans la colonne « Transmettre le rapport » de l'écran Rapports d'établissement et Rapports d'avancement de projet. À partir du moment où il est soumis, on ne peut plus apporter de changements au rapport, mais on peut le consulter et l'imprimer en tout temps.